



Victoire de la campagne BDS sur le boycott des produits israéliens : La France condamnée par la CEDH

Description

Suite à cette victoire historique pour le mouvement de solidarité avec la Palestine, nous republions ce communiqué de la Campagne BDS France.



Condamnation des autorités françaises : selon la CEDH, l'appel au boycott des produits israéliens est protégé par la liberté d'expression.

Par BDS France, le 11 juin 2020

La campagne BDS France se r  jouit de lâ  arr  t de la Cour europ  enne des droits de lâ  homme (affaire Baldassi et autres c. France, requ  tes n  15271/16 et autres) rendu le 11 juin 2020 qui condamne la France pour avoir viol   le droit    la libert   d  expression de militant-e-s associatif-ve ayant appel   au boycott de produits isra  liens dans des magasins.

L  article 10 de la Convention Europ  enne des Droits de lâ  Homme prot  ge la libert   d  expression, qui peut   tre restreinte    certaines conditions. Les militant-e-s BDS affirmaient que ces conditions n   taient pas remplies et que leur libert   d  expression avait   t   bafou  e par la France. A lâ  unanimit  , la Cour Europ  enne des Droits de lâ  Homme dit que la France a viol   cet article 10.

La France est donc condamn  e pour violation de lâ  article 10 de la Convention Europ  enne des Droits de lâ  Homme : elle doit verser dans les trois mois 7 380 euros    chaque requ  rant (dommages mat  riel et moral) et 20 000 euros    eux tous pour rembourser les frais de justice.

La campagne BDS France rel  ve   galement que la Cour a bien pris en compte les sp  cificit  s des appels au boycott des produits isra  liens lanc  s par les militant-e-s associatif-ve-s engag  -e-s contre lâ  apartheid isra  lien. L  arr  t   nonce que    les actions et propos reproch  s aux requ  rants concernaient un sujet d  int  r  t g  n  ral, celui du respect du droit international public par lâ   tat d  Isra  l et de la situation des droits de lâ  homme dans les territoires palestiniens occup  s, et s  inscrivaient dans un d  bat contemporain, ouvert en France comme dans toute la communaut   internationale    (  78).

Ces propos rel  vent de la libert   d  expression dans un r  gime d  mocratique et sont ainsi prot  g  s. L  appel au boycott des produits d  un r  gime d  apartheid est bien un droit pour les mouvements mobilis  s en faveur du respect du droit international, droit qui avait   t   exerc   par les mouvements pacifiques qui ont lutt   en Inde, aux Etats-Unis et en Afrique du Sud contre le colonialisme et la discrimination.

L  arr  t de la Cour europ  enne des droits de lâ  homme prouve, comme nous lâ  avons toujours dit, que les autorit  s fran  saises ont eu tort de vouloir criminaliser un mouvement non violent et responsable comme le n  tre, qui, tout en condamnant toute forme de racisme dont lâ  antis  mitisme, r  clame des mesures de boycott contre le r  gime isra  lien, ses entreprises et ses institutions, tant que cet Etat ne respecte pas le droit international. Cet arr  t met en lumi  re le caract  re faux et malhonn  te des tentatives de diffamation men  es contre la campagne BDS, tentatives visant    museler celles et ceux qui demandent    agir contre lâ  apartheid isra  lien.

Cons  quemment    lâ  arr  t de la CEDH, nous demandons aux autorit  s fran  saises d  abroger imm  diatement les circulaires Alliot-Marie et Mercier afin de reconna  tre la l  galit   et la l  gitimit   de nos modes d  actions non violents et d  entamer un dialogue avec nous afin de contribuer ensemble    exercer une pression sur lâ  Etat d  Isra  l en vue d  obtenir que le droit international soit respect  .

Nous invitons les entreprises fran  saises    d  sinvestir d  Isra  l et aux institutions fran  saises    cesser toute collaboration avec les institutions publiques isra  liennes.

Nous sommes d  termin  -e-s    continuer les actions de boycott des produits isra  liens et des entreprises internationales complices de lâ  apartheid isra  lien. Nous r  clamons   galement un

boycott des universités et des institutions israéliennes complices, ainsi que des manifestations culturelles et sportives faisant la promotion de l'apartheid israélien.

Israël, pays de l'apartheid, ne pourra pas indéfiniment empêcher la justice et la liberté pour le peuple palestinien de triompher !

Nous invitons tou-te-s les citoyen-ne-s de bonne volonté et tous les mouvements attachés au respect des droits humains et de la liberté internationale à rejoindre la campagne BDS. Notre mobilisation est plus que jamais légitime et indispensable au moment où¹ les autorités israéliennes envisagent, en violation du droit international, d'annexer une partie de la Cisjordanie, poursuivant ainsi la dépossession du peuple autochtone palestinien, entérinée par le plan Trump.

BDS pour la justice, la dignité et l'égalité !

www.bdsfrance.org

Contact : campagnebdsfrance@yahoo.fr

Source : [BDS France](#)

date création
2020/06/11